

## TABLEAU DES DELAIS DE PUBLICITE EN MATIERE DE CONCESSIONS

	PROCEDURE EN UNE PHASE	PROCEDURE EN DEUX PHASES	
	<i>Offre</i>	<i>Demande de participation</i>	<i>Offre</i>
<b>Délai de base</b>	30 jours	30 jours	22 jours
<b>Dépôt par voie électronique</b>	25 jours	30 jours	17 jours
	À compter de l'envoi de l'avis de concession ou de l'invitation à soumissionner/à participer		À compter de l'envoi de l'invitation à soumissionner



En cas de **visite des lieux obligatoire** ou de **consultation sur place de documents complémentaires** avant la remise des demandes de participation ou des offres, les délais de publicité doivent être supérieurs aux délais minimaux susmentionnés.